

REGLEMENT INTERIEUR

Tout conducteur et passager doit avoir signé une feuille de décharge de responsabilité

Un conducteur ne peut prendre qu'un passager dans son véhicule. Le passager n'est pas autorisé à conduire. Les enfants de **moins de 12 ans, même accompagnés**, sont interdits dans les stands. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit. Un seul accompagnateur est autorisé dans les stands en plus du conducteur. A toute personne supplémentaire il lui sera demandé la somme de **8 €**.

1. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire (pour voiture)
2. Le port du casque intégral et fermé conformément aux normes en vigueur est obligatoire pour le conducteur comme pour le passager, de même que la combinaison de cuir intégrale ainsi que le port de gants et bottes pour les pilotes moto.
3. Tous les véhicules qui empruntent la piste doivent être équipés du **Pot d'Origine** limité à **85 db/95 db**. . Aucun véhicule ne respectant pas cette limite, ne sera autorisé à prendre la piste.. Toute tentative de fraude (suppression de chicanes, ou autre) sera sanctionnée d'une amende de 300 € h.t. par véhicule avec interdiction définitive d'utiliser le Circuit de Folembroy
4. La consommation d'alcool dans l'enceinte du circuit est interdit.
5. L'exposition à la vente par une Société Commerciale de tout matériel et/ou véhicule est interdit (Pénalité de 500 €h.t./véhicule et/ou matériel exposé)
6. Le DRIFT est interdit .

Le non Respect de l'une ou l'autre de ces règles exposera le contrevenant à son exclusion immédiate (sans remboursement de la location) et des poursuites pénales seront engagées par la Direction du CPSRA

Toute location commencée est due. Toute dégradation des infrastructures du circuit, volontaire ou non, sera à la charge de l'auteur

Les responsables du CPSRA sont seuls juges pour arrêter un conducteur estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées. Il est formellement interdit de s'arrêter ou de descendre de voiture sur la piste ou ses abords sans y avoir été invité par un responsable du CPSRA. Les arrêts ne sont tolérés qu'au lieux prévus à cet effet. Par ailleurs, les usagers de la piste ont à respecter les signaux suivants

Drapeau jaune, interdiction de doubler, ralentir car danger sur la piste.

Drapeau rouge, arrêt immédiat.

Drapeau noir : exclusion définitive de la piste du véhicule désigné

Dans le cas d'une utilisation des extincteurs du CPSRA sur le véhicule appartenant ou utilisé par le présent signataire, ce dernier s'engage à en rembourser le remplissage ainsi qu'à rembourser tout extincteur utilisé.

Le droit à l'image est la stricte propriété du Centre de Perfectionnement et de Sécurité Routière de l'Aisne. Aussi, l'usage d'appareils photos et vidéos de tous type est interdit.

En revanche le Centre de Perfectionnement et de Sécurité Routière de l'Aisne se réserve le droit d'utiliser à son gré tous clichés ou films pris dans son enceinte, même si ces clichés et films permettent d'identifier les personnes et véhicules (avec l'autorisation de ces personnes).

Le fait de prendre la piste ou de franchir l'entrée du Circuit vaut acceptation entière du présent règlement.

Toute personne ayant signé ce règlement accepte aussi de respecter le code de la route en traversant la commune de Folembroy (Vitesse, stationnement, bruit, etc)

Lu et accepté le :

Signature

"bon pour acceptation"

J.JACQUET

PDG